

COMM-086

## **AUTOROUTE 50, À MIRABEL Travaux dans la zone aéroportuaire, entre les kilomètres 278 et 284**

**Saint-Jérôme, le 6 septembre 2017** - Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports informe les usagers de la route que des entraves sont à prévoir sur l'autoroute 50, au niveau de la zone aéroportuaire.

### **1. FERMETURE COMPLÈTE DE L'AUTOROUTE, DANS LES DEUX DIRECTIONS**

Dans le cadre de ces travaux, les glissières de sécurité seront déplacées afin de procéder au bétonnage de la glissière médiane visant à sécuriser le secteur cargo de manière permanente. Les travaux se dérouleront de nuit, entre 21 h et 5 h, à compter du 8 septembre. Les dates de fermetures seront précisées sur le [Québec 511](#).

Les usagers de la route devront emprunter les chemins de détour suivants :

**En direction ouest** : via l'autoroute 15 nord à la sortie 39, la route 158, le chemin Saint-Simon et l'autoroute 50 ouest

**En direction est** : via le chemin Saint-Simon à la sortie 279, la route 158, l'autoroute 15 sud et l'autoroute 50 ouest

### **2. INSTALLATION DE LA SUPERSIGNALISATION**

Deux entraves seront nécessaires dans le but d'installer la nouvelle supersignalisation :

#### Rue Louis-Bisson

- Entre 8 h et 16 h, du 11 au 15 septembre, la circulation se fera en alternance avec des signaleurs sur un tronçon de la rue Louis-Bisson, entre le km 283 et la rue Service A-1.

#### Rue Service A-1

- Entre 7 h et 17 h, du 11 au 15 septembre, une voie sur deux sera retranchée, une direction à la fois, sur la rue Service A-1, au-dessus de l'autoroute 50.

Veuillez prendre note qu'en cas de conditions météorologiques défavorables ou de contraintes opérationnelles, ces travaux pourraient être annulés ou reportés. Le Ministère remercie les usagers de la route de leur compréhension et de leur patience.

De 2017 à 2019, plus de 4,6 milliards de dollars seront investis sur le réseau routier québécois, où plus de 2 000 chantiers seront en activité. Afin de planifier adéquatement vos déplacements, informez-vous sur les entraves en cours et à venir en consultant le [Québec 511](#). Pour la sécurité des usagers de la route et celle des travailleurs, le respect de la signalisation en place est essentiel.

-30-

Source : Caroline Boisvert, conseillère en communication  
Direction générale des Laurentides-Lanaudière  
Ministère des Transports, de la Mobilité durable  
et de l'Électrification des transports  
Tél. : 450 569-3057